

fé le même jour au nombre de neuf que voici, précédés du préambule ordinaire.

Au nom de la Très-Sainte Trinité.

SOit notoire à tous, que les Partis qui jusqu'à présent se sont fait la Guerre en Pologne, touchés des maux dont la République est accablée, & voulant au moyen d'une Paix générale & solide, prévenir & empêcher sa ruine totale; & l'Armée de la Couronne, en particulier, ayant témoigné le desir qu'elle avoit de se soumettre à S. M. Auguste III. Roi de Pologne & Electeur de Saxe, & de convenir pour cet effet d'un Armistice, il auroit été résolu, afin d'accélérer un ouvrage aussi salutaire, de nommer de part & d'autre des Commissaires, lesquels seroient munis de pleins pouvoirs nécessaires: Qu'en conséquence, on a nommé de la part de la Russie Mr. Jean Bachmatov, Major-Général dans l'Armée de l'Imperatrice, & Mr. Pierre Golembiowski, Résident de ladite M. Imp. auprès du Roi & de la République de Pologne; de la part de la Saxe, par ordre & avec l'agrément du Roi de Pologne, le Baron Waldemare de Lœwendahl, Major - Général, Chevalier de l'Ordre de St. Jean & de celui de St. Hubert, & Mr. Jean Henri Simonis, Conseiller Privé de Guerres; & de la part de l'Armée de la Couronne, le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, Commandant en Chef de ladite Armée, Stanislas Korvin Kochanowski, Castelan de Polonok, Guillaume Mier, Major - Général de la Cavalerie, Antoine Comte de Teczyn Ossolenski, Staroste de Prilustz & Etienne Jelo Malinski, Staroste de Novograd: Lesquels s'étant rendus au lieu assigné, & ayant fait l'échange de leurs pleins - pouvoirs respectifs, sont